

Projet de Contribution de *Commission spécialisée Médico-Sociale* CRSA Ile de France à l'avis de la CNS du 23 Novembre 2017

Axe 1 Prévention, promotion de la santé, éducation pour la santé :

Le dépistage précoce et l'accompagnement des troubles du neuro développement de 0 à 11 ans (jeune enfant, maternelle, élémentaire) relève d'une action de prévention interministérielle ; Un projet individualisé d'accompagnement du Jeune Enfant avec troubles du développement serait à opposer aux acteurs de l'accueil du jeune enfant, à l'éducation nationale, aux acteurs des loisirs ou du périscolaire, et enfin aux services de soins et de rééducation.

Axe 2 lutter contre les inégalités de santé

La fin du cloisonnement du secteur médico-social par type de financeurs (ARS/Etat/Département) doit être une priorité pour réduire les inégalités de santé. Les allocations de ressources actuelles tiennent davantage compte des crédits disponibles que de la connaissance fine des besoins et de leur évolution. L'avis de la CNS ne nous semble pas suffisamment insister sur l'impérieuse nécessité du décroisement des financeurs dans le secteur médico-social.

Axe 3 améliorer la qualité et l'efficience

Quatre priorités se dégagent du point de vue du secteur médico-social (trait d'union entre le médical et le social)

- Le parcours nécessite une allocation de ressource autour du projet d'accompagnement du parcours ; la commission craint une aggravation des inégalités plus qu'une réduction si la seule T2A était retenue pour le parcours médico-social
- Le parcours nécessite un système d'information sécurisé et partagé ville/médico-social/hôpital
- Le parcours nécessite une évaluation du point de vue de l'utilisateur dans son bassin de vie. Les indicateurs sont à prendre dans la définition de la santé de l'OMS (La santé est un état de bien-être complet physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité)
- Tout obstacle à la fluidité du parcours est à lever notamment par une obligation de formation interdisciplinaire

Axe 4 Innovation :

L'innovation passe par une réforme de la formation des acteurs de la santé et du médico-social et par l'interdisciplinarité : Doivent être renforcées, la diffusion de l'expertise médicale et scientifique aux professionnels de l'accompagnement et la diffusion de l'expertise de la communication et du comportement aux professionnels sanitaires. Les nouvelles technologies sont à mettre au service de ces transferts d'expertise.